

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 09 avril 2010

L'an deux mille dix, le neuf avril à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué (convocation en date du 01 avril 2010) s'est réuni salle des mariages, sous la présidence de M. Jean-Michel TISON, Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Jean-Michel TISON, Jean SEURON, Ludovic BLIMER, Dany D'AMICO, Fabien LUSSIEZ, Eric DELVAUX, Chantal DESVIGNES, Yannick LECLERC, Gilbert LAINE, Claude REGNIEZ, Michel POULAIN, Roland PONSOT.

Absentes excusées :

Mmes Christine LE PESSEC et Carole PLACIDE

Absente :

Mme Nicole BETREMA

Secrétaire de séance :

M. Jean SEURON

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 26 mars 2010.

les remarques suivantes sont formulées

➤ sur l'intervention de M. Coleau :

M. Poulain, absent lors de la dernière réunion du conseil municipal, sollicite des explications sur les travaux de viabilisation de cette rue.

Monsieur le Maire répond qu'une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil général pour le réseau d'électricité, et que les travaux ne peuvent être entrepris avant la réception de l'arrêté de subvention.

➤ sur la vente du Presbytère :

Mme D'Amico fait part au Conseil que M. Solar d'Avesnes-le-Sec avait également fait une proposition à 180.000€ auprès du notaire.

Monsieur le Maire répond que la commune n'a pas reçu cette proposition.

➤ concernant la fête foraine :

M. Blimer demande une explication quant aux tickets de ducasse distribués aux enfants. Sont-ils donnés aux enfants des écoles d'Avesnes-le-Sec, ou aux enfants avesnois ?

M. Delvaux fait part que des parents d'enfants non scolarisés à Avesnes-le-Sec auraient trouvé les tickets dans leur boîte aux lettres l'an dernier.

M. Poulain rappelle que des tickets de manège étaient payés par lui-même pour les enfants présents à la ducasse.

Monsieur le Maire répond que la question sera étudiée avec Mme Le Pessec, adjointe en charge des fêtes et le service de l'accueil qui imprime les tickets.

➤ sur la halle de la CAPH :

Plusieurs conseillers demandent si un compte rendu a été fait après la visite de M. Lorriaux. Monsieur le Maire répond qu'il n'a encore rien reçu. Des propositions auraient été faites pour installer cette halle sur la place du Marclau ou dans l'espace des futurs commerces.

➤ sur la voirie rues Barbusse et Targette :

M. Poulain demande la raison pour laquelle il n'est prévu que la moitié de la rue Barbusse alors que celle-ci est en mauvais état.

M. Seuron répond qu'il a vu le problème avec l'entreprise de TP qui travaille pour Noréade. Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que les services de la Sous-Préfecture ont réclamé par téléphone une procédure adaptée pour ce dossier ; un courrier va nous parvenir ; le dossier sera revu lors d'une prochaine réunion.

Aucune modification n'ayant été demandée, Monsieur le maire propose de signer le compte rendu, ce qui est fait sur le champ par tous les membres.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1- COMPTE DE GESTION 2009

Monsieur le Maire présente les résultats du Compte de Gestion de l'exercice 2009, présenté par Melle Véronique DERONNE, Comptable de la Trésorerie de Douchy-les-Mines.

Ce document reprend les prévisions budgétaires, les émissions de titres et de mandats et les résultats de l'exercice.

✚ Résultats propres de l'exercice :

1. Section d'investissement :

<u>Recettes :</u>	Prévisions	2 494 526,94 €	
	Titres émis	402 605,05 €	
<u>Dépenses :</u>	Prévisions	2 494 526,94 €	
	Mandats émis	1 016 540,28 €	
Résultat de l'exercice :		- 613 935,23 €	- 613 935,23 €

2. Section de fonctionnement :

<u>Recettes :</u>	Prévisions	1 378 593,26 €	
	Titres émis	971 926,73 €	
<u>Dépenses :</u>	Prévisions	1 378 593,26 €	
	Mandats émis	900 154,23 €	
Résultat de l'exercice		+ 71 772,50 €	+ 71 772,50 €

Soit un résultat global de l'exercice de	- 542 162,73 €
---	-----------------------

✚ **Résultats d'exécution à la clôture de l'exercice 2009 :**

1- Section d'investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2008	+ 613 528,34 €	
Résultat de l'exercice 2009	- 613 935,23 €	
Résultat de clôture :	- 406,89 €	- 406,89 €

2 Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2008	556 349,51 €	
Part affectée à l'investissement 2009	- 53 710,42 €	
Résultat de l'exercice 2009	+ 71 772,50 €	
Résultat de clôture :	574 411,59 €	+ 574 411,59 €

Résultat de clôture de l'exercice 2009	+ 574 004,70 €
---	-----------------------

Monsieur le Maire soumet au vote le compte de gestion de Melle le Percepteur.

Décision du Conseil municipal

A l'unanimité, le Conseil municipal vote le compte de gestion présenté par Melle Veronique DERONNE, Comptable à la Trésorerie de Douchy-les-Mines.

Mme D'Amico et M.Poulain précisent qu'ils approuvent le compte de gestion parce qu'il représente la vérification des comptes de la commune.

2-COMPTES ADMINISTRATIF 2009

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2009 - dont une présentation générale a été remise avec les convocations - qui s'établit comme suite :

1- Section d'investissement :

Réalisations de l'exercice :	Dépenses :	1 016 540,28 €
	Recettes :	402 605,05 €
Reports de l'exercice 2008		+ 613 528,34 €
Soit un total de		- 406,89 €

RESTES A REALISER

A reporter en 2010	Dépenses	1 114 345,37 €
	Recettes	1 011 942,95 €
Soit un total de		- 102 402,42 €

RESULTAT d'INVESTISSEMENT : Besoin de financement	102 809,31 €	- 102 809,31 €
--	---------------------	-----------------------

2 Section de fonctionnement :

Réalisations de l'exercice :	Dépenses :	900 154,23 €
	Recettes :	971 926,73 €
Report de l'exercice 2008		+ 502 639,09 €

RESULTAT de FONCTIONNEMENT	+ 574 411,59 €	+ 574 411,59 €
----------------------------	----------------	----------------

RESULTATS CUMULES

Section d'Investissement	Section de Fonctionnement	Total cumulé
Dépenses : 2 130 885,65 €	Dépenses 900 154,23 €	3 031 039,88 €
Recettes : 2 028 076,34 €	Recettes : 1 474 565,82 €	3 502 642,16 €

Mme D'amico qui indique qu'elle a étudié les fiches budgétaires 2009 fournies en mairie fait part de quelques observations personnelles notamment sur :

- L'évolution de certains postes de dépenses de fonctionnement :
 - Les Charges de personnel
 - Les fournitures administratives
 - Le compte 6068 « autres fournitures »
- L'achat de certains matériels qui auraient pu être repris en investissement :
 - L'auto laveuse de l'ASCP
 - Les stores de la mairie
 - L'épandeur de sel
 - Le matériel de sonorisation de la salle des mariages
 - La sono mobile.
- La poursuite de l'utilisation du véhicule Renault express suite à l'achat du Véhicule FIAT.
- La location d'un matériel de sonorisation pour la cérémonie des vœux du maire à l'ASCP

Après avoir répondu à ces remarques, Monsieur le Maire quitte la salle. M. Gilbert Laine, Doyen des conseillers municipaux, prend la présidence et demande au Conseil de se prononcer sur le vote du compte administratif 2009.

Décision du Conseil municipal

Par 8 voix POUR, 2 CONTRE (Mme D'Amico et M.Poulain) et 1 ABSTENTION (Melle Desvignes qui indique qu'absente durant plusieurs mois elle n'a pu participer à la vie communale) le Conseil municipal approuve le compte administratif du budget communal 2009.

3 AFFECTATION DES RESULTATS 2009

Monsieur le Maire, qui a repris la présidence, propose à l'assemblée d'affecter les résultats de l'exercice 2009.

Décision du Conseil municipal

A l'unanimité, le Conseil municipal constatant que le compte administratif 2009 fait apparaître

- *un besoin de financement en section d'Investissement de 102 809,31 €*
- *un excédent de fonctionnement de 574 411,59 €*

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

** affectation en réserves R 1068 en investissement : 102.809,31 €*

** report en fonctionnement R 002 : 471.602,28 €*

4- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2010

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que le produit des taxes directes locales à taux constants, (taux d'imposition communaux de 2009 multipliés par les bases d'imposition prévisionnelles 2010) s'élèverait à 328.312 euros.

Or Il rappelle que depuis de nombreuses années il a été possible de ne pas recourir à l'augmentation de ces taux. Cependant, Il évoque la baisse des compensations et dotations notamment nationales, ce qui engendrera des recettes moindres.

Une légère augmentation permettrait de compenser, sans doute très partiellement, cette diminution pour permettre notamment de pouvoir poursuivre les projets et travaux prévus dans la commune.

Il indique par ailleurs que dans bon nombre de communes environnantes les taux d'imposition ont été relevés de façon significative, position qu'il ne souhaite pas retenir.

Il propose donc une augmentation de 1%.

Décision du Conseil municipal

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, par 9 voix POUR, 2 CONTRE (Mme D'Amico et M.Poulain), 1 ABSTENTION (M.Régniez) vote le coefficient de variation proportionnelle à 1,010000.

Les taux d'imposition 2010 sont donc portés à

- *Taxe d'habitation : 17,56*
- *Taxe foncière sur le bâti : 18,73*
- *Taxe foncière sur le non bâti : 78,39*
-

pour un produit fiscal attendu de 331.595 € au lieu de 328.312 €

M. Claude REGNIEZ quitte l'assemblée et donne procuration à M Ludovic BLIMER

5- BUDGET PRIMITIF 2010

Monsieur le Maire fait distribuer les documents budgétaires nécessaires à l'étude du budget primitif 2010.

Il rappelle que le budget primitif est un budget prévisionnel et que des modifications pourront être apportées par le vote de décisions modificatives.

Puis il donne lecture du document préparatoire qui a été établi sans augmentation des taxes directes locales, et qui s'élève à

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Chapitre 011	Charges à caractère général	364.625,26 €
Chapitre 012	Charges de personnel	490.400,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	126.905,00 €
Chapitre 66	Charges financières	44.966,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1.600,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	475.531,45 €

TOTAL	1.504.027,71 €
--------------	-----------------------

Recettes :

Chapitre 002	Excédent antérieur reporté	471.602,28 €
Chapitre 013	Atténuations de charges	60.000,00 €
Chapitre 70	Produits des services	15.350,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	532.993,43 €
Chapitre 74	Dotations et participations	402.082,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	22.000,00 €

TOTAL	1.504.027,71 €
--------------	-----------------------

Section d'INVESTISSEMENT par Opération et avec les Restes à Réaliser

Dépenses :

Non affecté		282.255,00 €	RAR	222.430,63 €
dont	Rembt prêt relais mairie	476.300,00 €		
	Rembt capital emprunt	23.840,63 €		
	Débibrillateurs	4.545,00 €		
Op.101	Matériel Ecole numérique	14.117,00 €		
Op 102	Aménagement nouvel classe école	8.000,00 €		

Op 105	Réhabilitation Ecole HQE	64.045,80 €		
Op 12	ASCP	3.000,00 €		
Op 15	Bâtiments communaux Rénovation	2.000,00 €		
Op 151	Travaux Mise en Sécurité Bâtiments communaux		RAR	23.000,00 €
Op 17	Hôtel de Ville	6.000,00 €	RAR	67.169,36 €
Op 18	Achat matériel technique	3.000,00 €		
Op 201	Aménagement terrain Football	15.000,00 €		
Op 215	Achat matériel incendie	1.325,00 €		
Op 25	Espace numérique	2.243,70 €	RAR	103.513,04 €
Op 26	Commerces/Locaux techniques	220.000,00 €	RAR	342.000,00 €
Op 280	Vestiaires stade municipal		RAR	6.225,56 €
Op 30	Aménagement trottoirs-Voirie	32.335,00 €		
Op 31	Voirie et réseaux Rues Nation et Haspres		RAR	350.006,78 €
Op 32	Eau rues pauvre et Calvaire	18.000,00 €		
Op 80	Aménagement Morquenne	10.000,00 €		
Op 91	Le Potager (Zone 1AU du PLU)	100.000,00 €		

TOTAL	781.321,50 €	RAR	1.114.345,37 €
--------------	---------------------	------------	-----------------------

Soit

1.895.666,87 €

Recettes :

Non affecté 797.653,02 €

dont 021 Virement de la section de
fonctionnement 475.531,45 €
FCTVA 211.701,66 €
TLE 5.760,60 €
1068 Excédents de
fonctionnement 102.809,31 €
Subvention Défibrillateurs 1.850,00 €

Op 101 Matériel Ecole numérique 9.000,00 €

Op 105 Réhabilitation Ecole HQE Subv. 16.324,00 €

Op 17 Informatique Multimédia Mairie RAR 259.661,76 €

Op 26	Commerces/Locaux techniques		RAR	252.000,00 €
Op 280	Vestiaires stade municipal		RAR	72.988,00 €
Op 30	Aménagement trottoirs-Voirie		RAR	86.293,19 €
Op 31	Voirie et réseaux Rues Nation et Haspres	60.746,90 €	RAR	341.000,00 €

TOTAL		883.723,92 €	RAR	1.011.942,95 €
--------------	--	---------------------	------------	-----------------------

Soit **1.895.666,87 €**

Décision du Conseil municipal :

Par 10 voix POUR et 2 voix CONTRE (Mme D'Amico et M. Poulain), le Conseil municipal :

- décide d'inclure la recette supplémentaire due à l'augmentation des taxes directes locales votée précédemment

- vote le budget primitif 2010 qui s'élève ainsi à :

****Section de fonctionnement : Dépenses : 1.507.305,71 € (dont chapitre 023 : 478.809,45 €)
Recettes : 1.507.305,71 € (dont chapitre 73 : 536.271,43 €)***

****Section d'investissement : Dépenses : 1.898.944,87 € (dont non affecté: 507.963,63 €)
Recettes : 1.898.944,87 € (dont chapitre 021 : 478.809,45 €)
et non affecté : 800.931,02 €)***

DIVERS

Implantation d'éoliennes

=> M. Poulain demande des informations sur le projet d'éoliennes dans le secteur d'Iwuy et de Villers.

Monsieur le Maire répond qu'il a été contacté par des sociétés et des propriétaires terriens intéressés à ce sujet et qu'il a reçu dernièrement sur ce projet un courrier de la municipalité d'IWUY. Il fait remarquer qu'un tel projet demande réflexion et qu'il sera, en temps opportun, soumis au Conseil municipal sachant qu'il reviendra à la population de se positionner.

M. Poulain expose que la CAPH avait en son temps déjà présenté un projet d'éoliennes. Monsieur le Maire précise que la CAPH n'est pas favorable à des projets épars, mais à une implantation groupée.

En conclusion Monsieur le Maire fait savoir que, des éléments en sa possession, les retombées financières potentielles pour la commune ne lui paraissent pas à la hauteur de ces projets d'envergure.

Utilisation des clés des bâtiments communaux :

=> Monsieur le Maire fait part aux membres présents que des clés de bâtiments communaux sont empruntées au tableau situé dans le bureau du garde champêtre mais pas toujours rapportées.

Il précise que dorénavant, les clés seront à demander à M. le Garde champêtre ou en son absence au service de l'accueil de la mairie.

Les noms des emprunteurs seront notés pour d'éventuelles réclamations.

De plus, il invite les conseillers à vérifier que les portes soient fermées à clef quand ils quittent un bâtiment communal car trop souvent on retrouve les portes non verrouillées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée.

*Le Maire,
Jean Michel TISON*

